

INTERPELLATION URGENTE
des députés Aron Pfammatter (suppl.), CVPO, Marc Wyssen (suppl.), CVPO, et Alwin Steiner, CVPO, concernant la paralysie inacceptable de nos registres fonciers (12.06.2012) 4.197

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: La décision négative du Service des ressources humaines vient juste de tomber. La problématique de la compensation des heures supplémentaires est par ailleurs tout à fait d'actualité, puisque les activités des collaborateurs devront avoir été planifiées d'ici à la fin juin 2012.

Imprévisibilité: Il n'était pas prévisible que le Service du personnel s'opposerait à la possibilité d'un paiement des heures supplémentaires malgré la situation extraordinaire.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure rapide: La décision permettant le paiement des heures supplémentaires effectuées doit être prise au plus vite car la planification des activités des collaborateurs devra être achevée d'ici à la fin juin 2012.

A la fin de l'année passée, les registres fonciers de Loèche et surtout de Brigue se sont retrouvés submergés à cause de la crainte suscitée par l'initiative sur l'impôt sur les successions. Les collaborateurs de ces registres fonciers ont effectué plus de 800 heures supplémentaires durant les mois de novembre et décembre 2011, ainsi qu'en janvier 2012. On n'avait encore jamais connu une telle situation dans l'histoire des registres fonciers. Les heures supplémentaires ont déjà été en petite partie compensées, mais il a bien fallu se rendre à l'évidence que la fonctionnalité des registres fonciers ne permettrait pas de plus amples compensations. De nouvelles compensations des innombrables heures supplémentaires paralyseraient en effet les registres fonciers, et par conséquent une grande partie des milieux économiques, ce que l'on ne peut tout bonnement pas se permettre. Les dossiers en suspens accumulés ne pourraient plus être éliminés puisque les registres fonciers sont déjà actuellement plus que surchargés.

Malgré ces faits alarmants, le Service des ressources humaines s'en tient au principe de la compensation. C'est inacceptable, surtout si l'on considère les chiffres déterminants: le paiement des heures supplémentaires nécessiterait un montant d'au maximum 40'000 francs. D'un autre côté, les registres fonciers de Loèche et de Brigue ont encaissé, à cause de l'initiative sur l'impôt sur les successions, plus de 11'300'000 francs de taxes et impôts supplémentaires en faveur du canton sur les deux mois de novembre et décembre 2011!

Conclusion:

Etant donné que les situations extraordinaires exigent des solutions extraordinaires, il est indispensable que les collaborateurs des registres fonciers puissent avoir la possibilité de se faire payer les heures supplémentaires effectuées. Nous demandons donc au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre afin d'éviter la paralysie des registres fonciers et de l'économie décrite ci-dessus.

Sion, le 12 juin 2012
(09h20)

Aron Pfammatter, député (suppl.) CVPO
Marc Wyssen, député (suppl.) CVPO
Alwin Steiner, député, CVPO